

~~p. B. 51. 59. Chypre.~~ - ZP/au
p. B. 58. 2. Chypre.
~~p. B. 73 - Chypre 0~~

Berne, le 19 août 1974

Note de dossier

Crise de Chypre,
visite de l'Ambassadeur de Turquie

J'ai reçu à sa demande l'Ambassadeur de Turquie, M. Ali Suat BILGE (B), vendredi 16 août à 17.00h, venu m'exposer le point de vue de son Gouvernement sur la crise de Chypre.

L'entretien dura 40 minutes. B. s'exprime de manière modérée.

Il apporta quelques indications intéressantes sur le déroulement de la crise. B. est particulièrement bien informé puisqu'il participa aux récentes négociations de Genève.

1. Négociation de Genève

La résolution du Conseil de sécurité du 20 juillet et la déclaration tripartite du 30 juillet contiennent la promesse implicite de trouver une solution du problème constitutionnel de l'île. Le plan de fédéralisation turc est bien connu de toutes les parties puisqu'il a déjà été discuté à plusieurs reprises au cours des dernières années. Dans ces conditions, les demandes d'ajournement grecques n'étaient que prétexte et relevaient d'une tactique dilatoire. La Turquie a alors décidé d'utiliser la manière forte pour atteindre ses objectifs.

2. Objectifs de l'action

Les objectifs militaires de l'action qui reste limitée, sont atteints puisque le cessez-le-feu interviendra à 17.00h.

Les buts politiques n'ont pas changé: séparation politique des 2 communautés sur une base géographique et prenant la forme d'une fédération; en principe pas de partage de l'île. Création de 1 à 3 zones où serait rassemblée la population turque. L'échange de population ne serait pas obligatoire, mais les déplacements se feraient de manière autonome. Les grecs n'ont été invités ni à rester ni à quitter la zone occupée par les turcs. Le système actuel de vote sur l'île devrait être maintenu, c'est-à-dire élection des représentants et des administrateurs locaux sur une base communale et nationale, l'administration supérieure relevant totalement de chacune des nationalités dans les zones qu'elles contrôlent. La constitution devrait être révisée.

3. Suite des événements

Au cours des 3 derniers jours, des contacts ont été pris en vue d'une réunion des chefs de gouvernements de la Grèce, de la Turquie, du Royaume-Uni et éventuellement des USA à un endroit que B. ne veut pas m'indiquer, mais qui n'est pas Genève. Hier encore, la possibilité de cette conférence était envisagée. B. n'a cependant pas encore reçu aujourd'hui d'indications à ce sujet.

Le but de cette réunion à haut niveau est de jeter les bases d'un règlement en application de la résolution 353 du Conseil de sécurité. Dans l'esprit des turcs, ceci signifierait en clair que cette conférence reconnaîtra de facto la nouvelle situation et établira le cadre de négociation des modalités plus techniques d'adaptation au nouvel état de choses. Ces dernières négociations se tiendraient à Genève au niveau adéquat.

4. Appréciation de l'attitude de la Grèce

Les autorités turques ne sont pas heureuses de ce qu'elles ont fait mais elles y ont été acculées par la tactique du salami qui a été celle des chypriotes grecs. Le récent renversement de Mgr Makarios représentait le dernier pas avant l'Enosis

- 3 -

et à ce titre était inacceptable pour la Turquie. C'est en ayant à l'esprit l'évolution de la situation à Chypre et le sort de la minorité turque qu'il faut juger l'intervention d'Ankara. La Turquie n'a pas à essayer les plâtres de la politique de la junte. La Grèce a tout intérêt à venir à la table de négociation. Les turcs de l'île peuvent maintenant attendre indéfiniment! Ils ont des ports pour se ravitailler. Si la Grèce ne veut pas négocier, il y aura alors partition de fait.

La Sortie de l'OTAN est une réaction compréhensible dès le moment où le Gouvernement ne pouvait agir militairement. B. est convaincu que la Grèce reviendra à l'alliance avec la Turquie.

5. Remarques sur Chypre

La Turquie reconnaît M. Clerides comme président représentant de la communauté grecque.

Selon B. Chypre n'est pas un véritable Etat; il est le résultat d'une alliance à 3 dont M. Caramanlis fut l'un des promoteurs. Chypre aux yeux de M. Caramanlis devait être le pont entre la Grèce et la Turquie. Malheureusement, à la suite de difficultés intérieures dans les deux pays, Mgr. Makarios en profita pour faire la politique que l'on sait.

6. Rôle des autres Etats et de l'UNFCYP

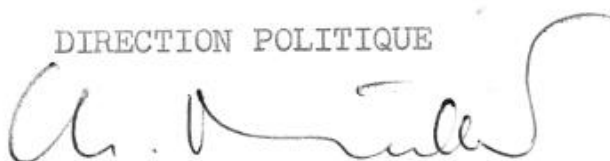
Il appartient maintenant aux autres Etats, comme la Suisse, d'aider à panser les blessures chypriotes.

B. pense qu'il n'y aura plus de force des Nations-Unies à Chypre. Elles ne sont pas capables de protéger les communautés minoritaires. Seul un accord direct entre les parties intéressées peut donner ces garanties.

Copie:

M. l'Ambassadeur E. Thalmann
M. l'Ambassadeur de Ziegler
Ambassade de Suisse à Ankara
Ambassade de Suisse à Athènes

DIRECTION POLITIQUE



Ch. Müller